## L'ESPACE SCHENGEN





- O Monaco, Saint-Marin et le Vatican sont de facto intégrés à l'espace Schengen.
- \* Les dispositions de Schengen ne s'appliquent pas aux Îles Féroé et au Groenland, mais les personnes voyageant entre ces territoires et les États parties à Schengen ne font pas l'objet de contrôle aux frontières.